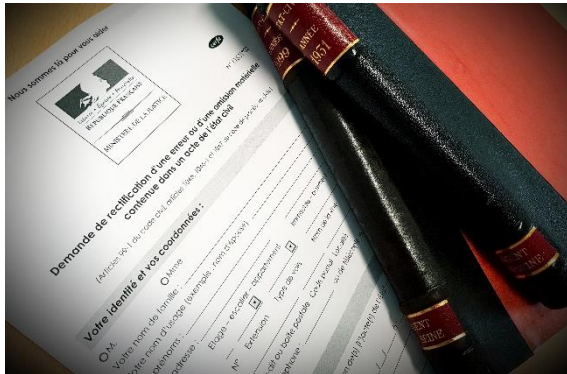
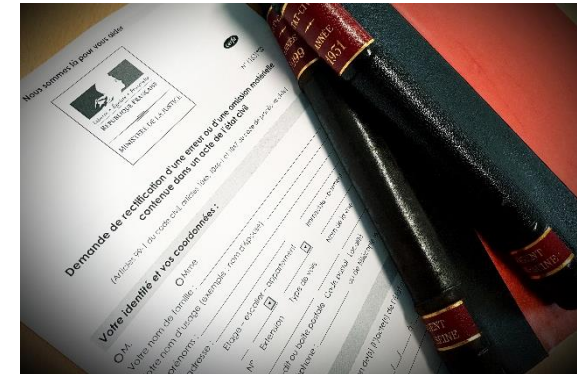


## Rectification d'un Acte d'Etat Civil



## Rectification d'un Acte d'Etat Civil



### De quoi s'agit-il ?

- Lorsqu'un acte d'Etat Civil comporte une erreur ou des omissions (prénom(s) ou nom mal orthographié(s) entre autres), il convient de demander la rectification de ce dernier.

### Où faire la demande ?

- Il convient de s'adresser à la mairie du lieu où l'acte a été dressé.

### Qui doit faire la demande ?

- La rectification est demandée par l'intéressé(e).
- Si l'intéressé(e) est mineur(e) ou placé(e) sous tutelle, la demande est formulée par son représentant légal.

*A noter que si la rectification concerne le nom ou le/les prénom(s), le consentement de l'enfant mineur est requis dès lors qu'il/elle est âgé(e) de plus de 13 ans.*

### Coût ?

- Gratuit

### Délai ?

- Délai d'instruction variable selon les mairies.

### Quelles sont les pièces à fournir ?

- Demande de rectification sur papier libre ou à l'aide du cerfa 11531\*02.
- Copie intégrale de l'acte à rectifier.
- Tout document d'état civil mentionnant les indications exactes justifiant la rectification (*exemple : acte de naissance d'une personne mariée dont le nom est mal orthographié sur l'acte de mariage*).
- Titre d'identité en cours de validité.

Mise à jour : mars 2019

### De quoi s'agit-il ?

- Lorsqu'un acte d'Etat Civil comporte une erreur ou des omissions (prénom(s) ou nom mal orthographié(s) entre autres), il convient de demander la rectification de ce dernier.

### Où faire la demande ?

- Il convient de s'adresser à la mairie du lieu où l'acte a été dressé.

### Qui doit faire la demande ?

- La rectification est demandée par l'intéressé(e).
- Si l'intéressé(e) est mineur(e) ou placé(e) sous tutelle, la demande est formulée par son représentant légal.

*A noter que si la rectification concerne le nom ou le/les prénom(s), le consentement de l'enfant mineur est requis dès lors qu'il/elle est âgé(e) de plus de 13 ans.*

### Coût ?

- Gratuit

### Délai ?

- Délai d'instruction variable selon les mairies.

### Quelles sont les pièces à fournir ?

- Demande de rectification sur papier libre ou à l'aide du cerfa 11531\*02.
- Copie intégrale de l'acte à rectifier.
- Tout document d'état civil mentionnant les indications exactes justifiant la rectification (*exemple : acte de naissance d'une personne mariée dont le nom est mal orthographié sur l'acte de mariage*).
- Titre d'identité en cours de validité.

Mise à jour : mars 2019